



Garantie3

EXTENSION DE GARANTIE

3 ans de plus

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

GARANTIE3

GARANTIE3 est un service d'assistance technique ayant pour but de prolonger la période de garantie du fabricant par la réparation et/ou le remplacement du bien, c'est-à-dire en cas d'impossibilité de procéder à une réparation et/ou un remplacement, il sera procédé au remboursement au prix d'achat déduction faite du pourcentage de vétusté selon l'ancienneté du bien, tel que décrit ci-dessous.

ACTIVATION

GARANTIE3 devra être activée par le Client, en se connectant au site www.garantie3.fr, au plus tard un an à compter de la date d'achat du produit à couvrir. En activant GARANTIE3, Business Company S.p.A. garantira au Client la prolongation de la garantie offerte par le fabricant, à travers la réparation et/ou le remplacement du bien, dans les limites et les conditions fixées comme de suite indiqué.

DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

GARANTIE3 vise à prolonger la période de garantie du fabricant de 3 ans (ou pendant une période inférieure si la garantie initiale du fabricant est supérieure à 2 ans) et aura une entrée en vigueur comme indiquée ci-dessous.

Le service d'assistance offert par GARANTIE3 ne pourra pas excéder 60 mois à partir de la date d'achat du produit à garantir.

L'entrée en vigueur du service GARANTIE3, pour chaque appareil/produit identifié dans le certificat sera ainsi fixée :

- Pour un particulier, la garantie s'activera le premier jour suivant la fin de la garantie légale de 2 ans
- Pour un professionnel, la garantie s'activera le premier jour suivant la fin de la garantie légale du fabricant, en général d'une durée de 1 an

MODALITÉ DE DISTRIBUTION

Le service GARANTIE3 sera distribué avec les mêmes modalités et les mêmes termes qu'indiqués dans le certificat de garantie original remis par le fabricant et en vigueur au moment de l'achat du bien.

Dans le cas où le certificate de garantie n'aurait pas été fourni par le fabricant, GARANTIE3 se référera aux conditions de garantie du site internet du fabricant

. La réparation pour chaque intervention, durant la validité de la présente extension, ne pourra pas excéder le coût prévu par le présent certificat, égal à 250,00 / 500,00 / 1000,00 / 2000,00 / 5000,00 euros (en fonction du certificat choisi).

Tous les dommages et pannes déjà exclus de la garantie initiale du fabricant sont exclus du service d'assistance, y compris ceux causés dans tous les cas par dol ou par la faute du client ou dus à une usure normale du composant.

Si cette dernière hypothèse se vérifie, Business Company S.p.A. communiquera immédiatement un devis dans le but d'une éventuelle réparation.

Pour la réparation du produit, aucune franchise ne sera à la charge du client.

Pendant la période de validité de la garantie légale, Business Company S.p.A. offrira à ses clients des informations afin de pleinement profiter de celle-ci.

À partir du premier jour suivant à l'échéance de la garantie légale, le client pourra réparer le produit sans aucun coût supplémentaire, en utilisant GARANTIE3.

Si le produit ne peut pas être réparé, GARANTIE3 proposera son remplacement ou le remboursement de la valeur d'achat du produit, en déduisant pour chaque année un pourcentage de 10 % de la valeur d'achat.

PROCESS EN CAS DE PANNE

Lors d'une panne de l'appareil, à partir du terme de la garantie légale, le client devra se rendre sur le site www.garantie3.fr ou écrire un e-mail à l'adresse suivante: assistance@garantie3.fr, ou contacter le numéro vert **0800-915606** (du lun. au ven. de 10h00 à 17h00) pour communiquer son identité et les éléments du certificat GARANTIE3 ; le service clients se chargera d'en vérifier la validité et communiquera au client les modalités à suivre pour la réparation du produit.

Garantie3 est une marque de Business Company S.p.A.

12 avenue de la Norvège, Cellule B1
Villebon sur Yvette - 91140

Numéro vert: 0800-915606

E-Mail: info@garantie3.fr